

L'ABEILLE.

NOUVELLE ORLEANS:
Judi, 21 Mai 1839.

INTERIEUR.

Un journal du Nord annonce que George Swearing, qui a été arrêté il y a quelques jours sur la Levee et qui a été embarqué à bord du Maire, a été libéré par le juge de paix, il a été mis en acquiescence.

Le bateau à vapeur Benjamin Franklin, arrive ce matin de New-York à 10 heures.

Le bateau à vapeur Benjamin Franklin, arrive ce matin de New-York à 10 heures. Le capitaine de ce bâtiment est M. Adams, un homme d'un caractère indiscipliné, et disait qu'il venait de New-York à la recherche d'un médecin pour se faire soigner par un de ses confrères. Ce matin, environ vers deux heures, il est sorti de sa cabine, a mis ses bottes et son chapeau, et faisant le tour de la chambre, a demandé à divers passagers s'ils étaient entrés dans la conspiration dirigée contre lui. Aussitôt, sans attendre de réponse à cette singulière question, il est sorti, et on ne l'a plus vu. A 4 heures, son chapeau a été trouvé sur le pont; on suppose que par suite de sa maladie, il a été saisi d'un accès de folie pendant la nuit, et s'est précipité par dessus bord.

EXTERIEUR.

FRANCE.

Le ministre de la guerre vient de faire des commandes assez considérables aux fabriques de drap de Lodève. 100,000 mètres doivent être livrés avant le mois prochain au magasin militaire de Montpellier. Cette quantité représente l'habillement de 30,000 hommes.

Un négociant de notre place vient d'être la dupe d'une ruse que l'on dit être de faire connaître à M. G. ce qu'il y a de quelques semaines, une lettre de Londres, qui lui annonçait que le navire anglais Productor devait partir incessamment pour le Havre, avec un chargement de coton et de riz à sa cargaison. Quinze jours après cet avis, M. G. reçoit de Cherbourg une autre lettre qui lui apprend que le Productor est resté dans ce port, et qu'incessamment il dirigera sur le Havre. Le lendemain de la réception de cette missive, un homme parlant anglais se présente chez M. G. et lui apprend qu'il est le capitaine du Productor; après plusieurs pourparlers relatifs à la cargaison et à la route forcée du navire, le capitaine dit au négociant que cette circonstance imprévue a nécessité de faire à Cherbourg. M. G. s'empresse d'offrir un sac de mille francs pour l'acquiescer. Cette proposition est acceptée avec une indifférence qui ne permet pas au négociant de concevoir le plus léger soupçon. Le capitaine se retire avec le sac, et l'on n'a plus entendu parler ni de lui, ni du Productor.

Nous venons de recevoir quelques détails sur les manœuvres qui ont eu lieu dans nos campagnes pour obtenir des pétitions en faveur du monopole des tabacs. Dans la commune de H... une pétition fut présentée la veille du jour fixé pour la livraison des tabacs de cette commune. L'on sent que la position des planteurs était embarrassante. Ils en délibèrent de la manière suivante: E. signant, nous nous ferons un mal permanent, et en refusant de signer nous prouverons peut-être un mal momentané; mais comme il vaut mieux souffrir une fois que toujours, nous repoussons unanimement la pétition. Cette résolution, dictée par le bon sens, a reçu l'approbation de l'immense majorité des planteurs. Une autre pétition en faveur du monopole a eu plus de succès. M. S... adjoint du maire, expert salarié pour le classement du tabac, la signa le premier; elle fut ensuite portée dans les communes de... Dans cette dernière, les planteurs furent convoqués à la mairie sous le prétexte de faire la déclaration du nombre d'hectares qu'ils voulaient planter en tabac l'année prochaine; mais au lieu de cela, M. l'adjoint leur proposa de signer la pétition; quelques-uns la signèrent, d'autres refusèrent. Elle fut ensuite portée de maison en maison, et malgré les instructions qui furent faites que les planteurs seraient bien traités dans la livraison de leur tabac, beaucoup d'entre eux se prononcèrent avec énergie contre le monopole. Les patrons de la région appellent ce refus rebelles. Plusieurs de ces rebelles, lorsqu'ils leur furent leur tabac, eurent la disgrâce de passer des reproches de M. l'adjoint de la région pour s'être refusé à signer la pétition en question, ce qui sans doute n'a eu aucune influence sur le classement de leur tabac.

FEUILLETON.

Ligier seul s'était essayé, depuis la mort de Talma, dans le rôle de Léonidas; il s'en vient de s'essayer à son tour. Ce jeune acteur, dont la physionomie est dramatique et expressive, et qui possède déjà les qualités d'un acteur distingué, a obtenu un honorable succès dans l'ouvrage de Plébiad. Il y a produit d'autant plus d'effet, qu'il s'est contenté, le plus qu'il a pu, d'un rôle en songe chez notre antique Métempsychose.

Mme. Descontrées et sa fille ont failli, dans la soirée du 9 Mars, être victimes d'un attentat dont on ne peut sans frémir, calculer les suites. Les deux dames de la comtesse Descontrées, à Paris, elles virent pour s'y rendre une voiture de place. Au bout d'un quart d'heure environ, ces dames, surprises de la longueur du trajet qu'elles avaient fait, et de la rapidité extraordinaire, pour un fiacre, avec laquelle elles étaient emportées, pensèrent et cherchèrent à reconnaître l'endroit où elles se trouvaient. Leur étonnement fut grand en s'apercevant qu'elles étaient sur les bords du canal de la Villette. Ce sentiment fut bientôt placé à l'effroi; lorsqu'elles réfléchirent que la vue des diamants et des bijoux dont elles étaient couvertes avait pu tenter la cupidité de leur cocher, et lui inspirer la pensée d'un crime. Leurs soupçons se changèrent bientôt en une cruelle certitude, quand elles virent que le cocher, sourd à leurs cris et à leurs menaces, poussait ses chevaux avec une nouvelle vitesse, et ne leur répondait que par ces mots: "Vous viendrez." Nous sommes perdus, maman, s'écria Melle. Descontrées, à nous ne restons pas la portière. Heureusement, après quelques minutes, elle parvint à l'ouvrir, s'élança et tomba sur le pavé sans cependant se faire aucun mal. Sa mère imita son exemple et fut assez heureuse pour ne point se blesser en sautant. La voiture continua sa route, et ces deux dames purent la suivre sans s'occuper de regarder derrière elles.

Le moyen d'ouvrir ma tabatière. Je dois devoir souligner ces premiers mots afin d'attirer l'attention des lecteurs, espérant que la feuille de ce jour tombera dans les mains de celui qui a trouvé le meuble plein d'excellent tabac de Virginie, que j'ai perdu il y a deux jours, allant du théâtre des Variétés au théâtre de Madame. Comme je ne veux pas que ma tabatière soit brisée, attendu que je tenais beaucoup à elle, je prévins la personne qui la possédait, que cette boîte, forme carré long, s'ouvre en descendant du bas en haut, le bout qui est déformé de son cercle d'écaille; on ne peut-on fait soulever le couvercle; on ramène ensuite le bout plus élevé au niveau du dos de la tabatière et elle est ouverte. Pardon, lecteur, si j'insiste tant sur le secret de prendre du tabac dans ce bijou; mais c'est qu'en vérité j'avais beaucoup d'affection pour lui; et comme, d'après toutes les probabilités, on ne me le rapportera pas, ce m'est doux au moins de savoir qu'il n'a pas été inutilement fatigué par son heureux possesseur.

LE COLLABORATEUR. Il n'est rien de plus plaisant que ces gens qui veulent à toute force être auteurs. Toujours en route, se trouvant dans tous les endroits où se réunissent ordinairement les gens de lettres, se mêlant à toutes les conversations, prenant leur part de toutes les idées des autres, ils s'engagent dans trois ou quatre pièces pour lesquelles on n'est certainement pas été les chercher. Il en est un très connu parmi les vaudevillistes, et qui est le type de ceux dont je parle. Il arrive à huit heures du matin chez un auteur. "Comment! encore couché! eh bien! et notre pièce? Allons! allons! lève toi bien vite! as-tu réfléchi au plan? Qui, j'ai déjà des masses... C'est très-bien; habille-toi; allons déjeuner, et nous verrons tout cela." On arrive au café des Variétés. Le collaborateur mange comme deux, pendant que l'auteur lui explique le plan et les détails qui en peuvent ressortir. "Très-bien, dit le collaborateur en avalant un verre de rhum, il faut s'y mettre tout de suite. A demain." Et il sort, en oubliant qu'il devrait être aussi de moitié pour payer la carte. Le lendemain, même exactitude: l'auteur lui dit ce qu'il a fait, et le collaborateur trouve tout charmant. "Cependant, dit-il, je crois qu'il manque ici quelque chose; il faudrait un joli couplet, n'est-ce pas? Cherchons ensemble... tra-la-la-la... Eh bien! tu ne trouves pas? Attends, m'y voilà; et l'auteur lui chante le couplet. Bravo! bravo! j'étais bien sûr qu'à nous deux nous trouverions cela tout de suite." Enfin tout l'ouvrage se fait de cette manière, et l'auteur est bien heureux quand son collaborateur ne va pas partout, disant: ma pièce.

Voilà un trait qui vaut encore mieux que cela. Un vaudevilliste, après avoir été pour moitié ou pour un tiers dans une quinzaine de pièces, veut un beau jour en faire une tout seul. A cet effet, il s'adresse à un auteur sur l'esprit et la bohémisme auquel il pouvait compter. "Monsieur, je vous suis un vaudevilliste, et je suis seul; tant qu'on a travaillé ensemble, dit-il, il y a des gens qui peuvent douter de votre esprit et de votre talent; en travaillant seul, au moins, je prouverai ce que je sais faire. Venez donc déjeuner chez moi, je vous en prie." L'auteur est ravi de rendre visite à un tel homme, et tout en le suivant, son esprit parvient à lui arracher un sujet. "Vous devriez bien me dépanner cela d'ici à quelques jours... je suis fort occupé, et c'est un vrai service que vous me rendez." Le pauvre auteur revient au bout de huit jours avec la pièce écrite en prose d'un bout à l'autre. L'auteur qui l'a fait tout seul la lit. "Il y a des choses qui sont bien; mais cela, par exemple, vous conviendrez que c'est détestable. Si je fais une pièce seule, je veux qu'elle me fasse honneur. Remportez cela, corrigez et réécrivez-vous." M... fit ainsi l'ouvrage entier, et son ami la fit jouer sous son nom et toucha seul l'argent qu'elle rapporta.

Nous avons extrait cet article de spirituel ouvrage de Mr. J. Rousseau, intitulé: Code théâtral. Il faudrait citer presque tous les chapitres de ce livre, si l'on voulait apporter les anecdotes les plus piquantes qu'il renferme.

ESCLAVES.

1. Joe, nègre âgé de 28 ans; charretier, faiseur de charnières et bon savonnier; 2. Joseph, nègre âgé de 28 ans, charbon, forgeron; 3. Paul, nègre âgé de 28 ans, bon ouvrier de savonnerie, charretier et bon vendeur; 4. Edouard, nègre âgé de 36 ans, savonnier, fondeur pour les moulins de chaudiellerie, charpentier et charretier; 5. Nod, de 40 ans, ouvrier employé à la serronnerie, bon vendeur; 6. Aaron, de 25 ans, do. un peu cordonnier; 7. Andrew, griffe de 24 ans, do. un peu charpentier; 8. Paris, nègre de 55 ans, bon nègre et intelligent pour la fonte des sùls; 9. Dennis, de 22 ans, ouvrier employé aux deux fabriques; 10. Robin, de 30 ans, bien disposé au travail un peu malade; 11. Frank, de 25 ans, palefrenier, charretier; 12. Richard, de 40 ans, un peu jardiner; 13. Tom, de 11 ans; 14. Sam, de 14 ans; 15. Les deux frères de 15 ans, employé à la chaudiellerie; 16. Charles, de 15 ans, bon domestique, cocher et vendeur; 17. Davis, de 28 ans, employé à la savonnerie; 18. Onésime, de 28 ans, malade, des suites d'un coup de pied de cheval à la tête, se disant charretier; 19. Hector, de 22 ans, employé à la savonnerie; 20. James, de 40 ans, charretier, charpentier, ayant une hernie, il a sa main appuyée sur un banc; 21. Dyer, de 21 ans, un peu savonnier, bien disposé et très intelligent; 22. Magdeleine, de 50 ans, nègre de confiance, ayant mal à la jambe; 23. Esprit, griffon, de 21 ans, avec son fils Charles de 9 ans, bonne domestique; 24. Titius, de 25 ans, avec sa fille de 7 ans, bonne domestique, un peu cuisinière, mais bonne Blanchisseuse et plieuse.

MR. Pichon, voulant prouver combien peu est fondé le bruit de son prochain départ pour France, que des personnes pouvaient sans doute par quelque intérêt particulier, se plaignent à répandre dans le public, a l'honneur d'assurer à ses connaissances et aux pères et mères dont il possède la confiance, qu'il vient de renouveler avec Mr. Dussau de La Croix, pour plusieurs années, le bail de son maison qu'il occupe, et qu'il continuera l'exercice de son état de manière à ne jamais perdre Pestime et la réputation dont il a été honoré jusqu'à ce jour. 31 mai.

COEUR DES PREUVES. - Vente par le Régisier des Testaments. - Mardi 23 Juin 1839, à midi précis, Percebois est venu à la vente, les objets et les propriétés foncières dépendant de la succession de M. Jean Alexis Apoussé, habitant à St. Louis, savoir:

Propriétés foncières.

1. Un Lot de Terre situé en cette ville, rue Jefferson, ayant 30 pieds de face plus ou moins, sur une profondeur de 55 pieds 6 pouces, d'un côté et 55 pieds de l'autre, le tout mesuré français; ensemble les édifices en briques et construits, consistant en une maison à étage, une cour et les dépendances, borné d'un côté par le lot suivant, et de l'autre par Mr. Oger. Ce lot est sujet à une rente foncière envers l'Etat de \$140 par an, payable par trimestre. 2. Un Lot de Terre situé au précédent, ayant 96 pieds plus ou moins de face sur une profondeur de 54 pieds 6 pouces d'un côté et 55 pieds de l'autre, le tout mesuré français, ensemble les édifices en briques et construits, consistant en un magasin à étage de toute la profondeur, hors d'un côté par le lot précédent, et de l'autre par le Sr. Seignouret. Ce lot est sujet à une rente foncière envers l'Etat de \$105 par an, payable par trimestre. Le magasin est loué jusqu'au 1er Octobre prochain, à Mr. Layton, à raison de \$300 par an, dont l'acquéreur jouira de jour de la vente. Le plan de ces deux propriétés se trouve annexé à un autre en l'étude de Mr. W. Y. Levis, notaire, en date du 30 Novembre 1826. 3. Un Lot de Terre situé au faubourg Boies, dans l'île borné par les rues de la Nouvelle-Lévee, Suette, Tchoupioulas et Gaienné, ayant 44 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Lévee, dont 33 pieds 4 pouces ont 180 pieds de profondeur et dont les 11 pieds 2 pouces 4 lignes restants, ont une profondeur de 360 pieds, s'étendant jusqu'à la rue des Tchoupioulas, le tout mesuré français; ledit lot borné sur la rue de la Nouvelle-Lévee, d'un côté par Mr. Wechsler et de l'autre côté par Mr. Henderson, et sur la rue des Tchoupioulas, d'un côté par ledit Sr. Withers et de l'autre par Mr. Gaienné. Le plan de cette propriété se trouve annexé à un autre en l'étude de Mr. Th. Seghers, not. public. 4. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annunciation, désigné par le No. 14, sur un plan annexé à un autre en l'étude de J. N. Duncan, notaire, sous la date du 4 Janvier 1823 et ayant 53 pieds de face à la rue de Lacource, sur 166 de profondeur, entre les rues de Camp et des Magasins. 5. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annunciation, dans l'île No. 60, désigné par le No. 1, situé à l'encoignure des rues des Magasins et Richard, ayant 60 pieds sur la première, 103 pieds sur la dernière, 19 pieds sur une autre ligne face au chemin de la Félicité, 49 pieds. Il pousse de profondeur d'un côté et 130 pieds de l'autre sur la ligne qui sépare ce terrain du terrain No. 2. 6. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annunciation ou de Lacource, entre les rues des Pannoniers et de l'Annunciation ayant 240 pieds de face à la place de l'Annunciation, 105 pieds sur la rue des Pannoniers et 120 pieds sur la rue de l'Annunciation, le tout mesuré français; ensemble les édifices et construits, savoir: une maison à étage avec galerie sur trois côtés, dont le rez-de-chaussée est en briques et l'étage en bois; entre poteaux, ornés sans la maison et divers magasins d'entrepôt, avec deux très-grandes ciernes en bois. Vis-à-vis la maison de l'autre est une maison en briques, couverte en terrasse, la dite maison contenant chambres pour égarer, cuisine et four. A la suite vient un grand bâtiment de deux étages, bâti en briques, où sont les écuries, remises, &c. Cette maison et les établissements qui sont désignés ci-dessus, peuvent par un mur ou une palissade être séparés du reste des établissements ou des fabriques, qui sont également partie de ce même lot et dont le détail suit: Une Fabrique à Savon, bâtie en briques ayant 80 et quelques pieds de long sur 40 et quelques pieds de large, à deux étages: le bas servant pour faire les savons, matériaux pour le savonnerie, cuves à lessive avec les récipients en fer qui sont dessous trois fournaux montés avec chacun leur chaudière, pouvant servir à la fois au moins 15,000 liv. de savon, le haut contenant les mires et tous les ustensiles servant à la fabrique et à la coupe du savon. Près de cet établissement est une pompe particulière est installée une pompe à vapeur, le tout neuf et dans le meilleur état. Une Fabrique à Chandelles, aussi bâtie en briques, ayant 20 pieds de long sur 25 de large, contenant six tables et moulins en étain, en quantité suffisante pour fabriquer en tout temps de 5 à 600 livres par jour, et en brique le double. A cet établissement est adossé un grand hangar avec deux chaudières pour la fonte du suif en ramme. Ces deux établissements ont les ustensiles nécessaires pour la fabrique auxquels ils sont destinés. Un hangar de 150 pieds de long bâti en briques, pour la fabrique des saies, charpenterie de bois, servant aussi d'entrepôt pour les matériaux; le tout est neuf et dans le meilleur état. Au centre de ce hangar est une grande porte donnant issue pour les charrettes dans la rue de l'Annunciation. Des chaises de portées et barattes pour une baignoire à deux étages couverts en saies, dont l'intérieur n'est pas sabordé, ainsi que briques et bois de charpente. Cette dernière baignoire est adossée au bout à la savonnerie et fait face à la maison. Il y a un beau puits au centre de la cour avec une pompe neuve en cuivre.

ESCLAVES.

1. Joe, nègre âgé de 28 ans; charretier, faiseur de charnières et bon savonnier; 2. Joseph, nègre âgé de 28 ans, charbon, forgeron; 3. Paul, nègre âgé de 28 ans, bon ouvrier de savonnerie, charretier et bon vendeur; 4. Edouard, nègre âgé de 36 ans, savonnier, fondeur pour les moulins de chaudiellerie, charpentier et charretier; 5. Nod, de 40 ans, ouvrier employé à la serronnerie, bon vendeur; 6. Aaron, de 25 ans, do. un peu cordonnier; 7. Andrew, griffe de 24 ans, do. un peu charpentier; 8. Paris, nègre de 55 ans, bon nègre et intelligent pour la fonte des sùls; 9. Dennis, de 22 ans, ouvrier employé aux deux fabriques; 10. Robin, de 30 ans, bien disposé au travail un peu malade; 11. Frank, de 25 ans, palefrenier, charretier; 12. Richard, de 40 ans, un peu jardiner; 13. Tom, de 11 ans; 14. Sam, de 14 ans; 15. Les deux frères de 15 ans, employé à la chaudiellerie; 16. Charles, de 15 ans, bon domestique, cocher et vendeur; 17. Davis, de 28 ans, employé à la savonnerie; 18. Onésime, de 28 ans, malade, des suites d'un coup de pied de cheval à la tête, se disant charretier; 19. Hector, de 22 ans, employé à la savonnerie; 20. James, de 40 ans, charretier, charpentier, ayant une hernie, il a sa main appuyée sur un banc; 21. Dyer, de 21 ans, un peu savonnier, bien disposé et très intelligent; 22. Magdeleine, de 50 ans, nègre de confiance, ayant mal à la jambe; 23. Esprit, griffon, de 21 ans, avec son fils Charles de 9 ans, bonne domestique; 24. Titius, de 25 ans, avec sa fille de 7 ans, bonne domestique, un peu cuisinière, mais bonne Blanchisseuse et plieuse.

Les esclaves payables en Mars 1839 et 1841. Les deux propriétés de la rue Jefferson: l'acheteur se mettra au lieu et place des vendeurs, pour le temps que le bail à cens a encore à courir, c'est à dire, jusqu'au 20 Mai 1841, époque à laquelle les terrains et bâtiments devront être remis à l'Etat; l'acheteur se mettra de même au lieu et place des vendeurs pour le paiement de la rente due à l'Etat et des taxes, à dater du jour de la vente, et en outre le prix de l'adjudication sera payé comme suit: \$1500 le 1er Novembre prochain et le resté au plus tard Mars 1839 et 1841, les billets de chaque terme au deux termes.

CONDITIONS.

Le lot de terre situé au faubourg Delors, sera vendu payable \$666 2/3 le 05 Mars 1850, \$666 2/3 le 25 Mars 1851 et \$666 2/3 le 25 Mars 1852, et la balance à un an de crédit du jour de la vente. Les deux lots du faubourg de l'Annunciation, payables à un et deux ans de crédit, ainsi du jour de la vente. Les manufactures de savon et chaudielleries, la maison et tous les autres bâtiments, établissements et dépendances, seront payables à un, deux et trois ans de crédit, également du jour de la vente. Tous les paiements se feront en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires et portant hypothèque spéciale sur les objets vendus. L'acquéreur des établissements de savon et chaudielleries se mettra au lieu et place de la succession, relativement à quelques matières nécessaires à ces fabriques, qui sont attendus du débiteur. Et le Jeudi, 25 du même mois, j'exposerai en vente à 11 heures précises du matin, au dernier domicile du défunt, son faubourg de l'Annunciation, dans le local de la Fabrique, une quantité de Saon, Chandelles en saies, une quantité de Matériaux pour les deux fabriques, Charrettes, Carrosses, Waggon, Chevaux et Vaches; ayant plusieurs Chaudières neuves et d'autres qui ont servi. Les meubles meublans, ustensiles de cuisine, linge de table et de chambre, Payende, Porcelaine, Verres, &c. &c. Conditions: - Au-dessus de \$100, comptant; au-dessous de \$100 jusqu'à 400, à 4 mois; et au-dessus de 400, à 6 et 8 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires. Par ordre de la Cour, MARTIN BLACHE, Register. Le plan de la propriété connue sous le nom de Fabrique ou Manufacture de Savon et Chandelles, avec tous les établissements et dépendances sera déposé et affiché à la Bourse. Les actes de vente des esclaves et des propriétés foncières seront passés par devant Mr. Th. Seghers, not. pub., au frais des acquéreurs. L'entrée des établissements ci-dessus désignés sera accordée à tous visiteurs quinze jours avant l'époque de la vente. P. F. DUBOURG, Exécuteurs Testamentaires. A. ABAT, B. BARON JR, 21 mai.

THEATRE D'ORLEANS.

BEAUCOUP de personnes n'ayant pu voir de loques pour Mardi soir, l'Administration s'est empressée de faire un nouvel arrangement avec les aimables danseuses parisiennes et les a engagées à retarder leur voyage. - En conséquence.

AUJOURD'HUI JEUDI, 21 MAI.

Elles auront l'honneur d'offrir au public une seconde Représentation de La fameuse scène du PAS DE LA GLACE.

Pages du Duc de Vendôme.

Grand Ballet pantomime de Mr. Aumer, de Paris, tout son spectacle, et dans lequel les principaux personnages seront joués par MM. Levasseur et Thénier, Mme. Laband, Clément et Comédien. Mr. Laband, maître des ballets au Théâtre du Bowry, à New-York, a mis cet ouvrage en scène et s'en est très bien trouvé pour le rendre agréable au public. Le spectacle commencera par JEAN DE PARIS, Opéra en deux actes, de Boyldeux.

Incassément - Le Tribunal des Domaines ou des Finances de Couderc, vaudeville nouveau de Dacerman.

En attendant - L'Espion, drame nouveau du Théâtre Français, tiré du roman de Mr. Cooper - La Dame de Lac, opéra nouveau, de Rossini. L'Art de se faire aimer de son mari, vaudeville nouveau en deux actes, de Scribe. Muffin, ou la famille de la, tragédie de Dacerman.

Le souper offert à vendre les produits de la vente.

75 barils Langues de Morue, 25 do. Maroing d'Yssoire, 5 barils Citrons frais, Saucisses assorties, Sardines à l'huile et au beurre, Confitures de la Havane, Sirop de Groseille et d'Ananas, Liqueurs de la Martinique et de Bordeaux, Vinaigre de toutes espèces, Réviver de la Forêt Noire, &c. &c. B. TURPIN, 14 mai encoignure des rues Orleans et Royale.

VENTES A L'ENCAIN.

Beaux terrains à Vendre à l'Encain Par J. T. Bauduc.

VENDEDRE le 5 juin 1829, à midi précis, il sera vendu, à la Bourse d'Helwett, au plus haut et dernier enchérisseur et sans réserve. 47 Terrains ou lots de terre, situés au faubourg des Religieuses, entre les faubourgs La Course et Lafayette: 34 de ces terrains sont à proximité du fleuve et les treize autres n'en sont éloignés que de quelques islets. Sur l'un des premiers, formant encoignure, il existe une maison et une cuisine. Ces 47 terrains ou lots de terre sont désignés sur un plan dressé par Mr. Joseph Pilié voyer de la ville; ce plan sera affiché à la Bourse d'ici au 24 de Mai courant, et y restera pour l'inspection du public, jusqu'au jour de la vente. Les terrains seront vendus conformément au plan et suivant l'ordre dans lequel ils y sont marqués, en commençant par ceux qui sont le plus près du fleuve. Toutes les dimensions sont mesure française. Le titre est garanti sûr et incontestable.

Conditions de la vente. Payables en 4 termes égaux à la fin d'Avril des années 1830, 1831, 1832, et 1833, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, portant hypothèque sur les terrains. Les actes de vente seront passés devant Mr. T. Seghers not. pub. chez lequel le plan sera déposé au rang des actes minutes et chez lequel l'on pourra se procurer de plus amples renseignements si on les désire. 21 mai.

PAR F. DUTILLET.

Il sera vendu le 21 de Mai prochain, à midi, à la Bourse Helwett, par ordre de la Cour des Preuves de la paroisse St. Bernard, provenant de la succession de feu Mr. François Garin,

UNE MAISON, située rue Bourbon, sur un Terrain de 40 pieds de face sur 30 pieds de profondeur, mesure Française.

Comptant - Un tiers comptant, un tiers à six mois et un tiers à un an de terme, avec billets endossés à la satisfaction du juge de la paroisse St. Bernard, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par Mr. J. Arnaud, notaire public, au frais des acquéreurs. 18 avril - 6

PAR T. MOSSY & Co.

JEUDI 21 de courant, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu à leur magasin d'encain, 15 pipes vieille can-do-rie de Cogne, et 5 do. Genièvre de Hollande. - Conditions à la vente. 19 mai.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Mad. Hendricks ou F. Froelard. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge associé, j'exposerai en vente Lundi, le 25 du courant, à 4 heures, au bout de la rue Julie, à la demeure du défendeur, faubourg St. Marie, environ 30 mille Bardoux, saisis dans l'affaire ci-dessus. 15 mai. La DAUNOY - Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Thompson et Grant contre Richard Carney et Anne Carney. - Charles Clark & Co. contre Richard Carney. EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés, par l'hon. F. Grima, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Mercredi 27 de Mai, à 4 heures, sur les lieux, rue de la Letée, vis-à-vis le marché aux légumes, une table à billard, des tables d'acajou, 6 autres tables, un miroir, des tableaux, et autres objets de ménage et de cuisine, saisis dans les affaires ci-dessus. 15 mai. La DAUNOY - Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Thompson et Grant contre Richard Carney et Anne Carney. - Charles Clark & Co. contre Richard Carney. EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés, par l'hon. F. Grima, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Mercredi 27 de Mai, à 4 heures, sur les lieux, rue de la Letée, vis-à-vis le marché aux légumes, une table à billard, des tables d'acajou, 6 autres tables, un miroir, des tableaux, et autres objets de ménage et de cuisine, saisis dans les affaires ci-dessus. 15 mai. La DAUNOY - Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Le Maire, les Aldermen et les citoyens contre Ve. Suarcequi. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Preval, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Samedi 6 de Juin prochain, à midi, à la bourse de Helwett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un lot de Terre avec les bâtiments qui s'y trouvent, situé dans la rue St. Pierre, mesurant (plus ou moins) 45 pieds de face, et à peu près 100 de profondeur (mesure française); le plan, visé par le voyer de la ville, sera exposé au moment de la vente. - Ledit lot de terre, saisi dans l'affaire ci-dessus. 6 mai. La DAUNOY - Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Saint P. contre Godfrey. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Preval, juge associé, j'exposerai en vente Lundi, le 25 du courant, à 4 heures, au Principal, divers meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus. 15 mai. La DAUNOY - Marshal.

AUJOURD'HUI

Aura lieu LE TIRAGE DE LA LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATHI-TOCHES.

Gros lot \$ 10,000.

Prix des Billets. Entiers \$ 4, demi \$ 2, quart \$ 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$ 16, demi et quart en proportion.

J. B. FAGET - Directeur, rue de Chartres, No. 118, entre les rues Conti et St. Louis, 21 mai